



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

COMpte Rendu

Réunion publique avec les Habitants du Fayet 10 juin 2025 - 18H00 Salle Maurice Revenaz - Fayet

Présents :

Elus - Mairie : Jean-Marc PEILLEX, Maire, Mesdames Monique RACT, Marie-Christine DAYVE, Lynda VANDELANOITTE, Nadine CHAMBEL, Claudette ABBE-DAVOINE, Messieurs Bernard SEJALON, Daniel DENERI.

Services Municipaux : Messieurs François BONGRAND, Jean-Luc LOMBARD.

Rédacteur : Monsieur François BONGRAND

Après avoir remercié les personnes présentes, Monsieur le Maire procède à une revue de détails des actions engagées sur le secteur communal du Fayet et des sujets communs à toute la population Saint-Gervolaine :

- Mobilité : Après la mise en place des véhicules électriques Citiz, des Montibus et du réseau de covoiturage, la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc a acheté 130 vélos à assistance électrique pour les habitants des dix Communes qui la composent.

Il s'agit de vélo de route et non pas de VTT.

- Don par Monsieur Revenaz de l'immeuble la Potinière avenue de Chamonix : les études pour la réhabilitation complète de l'immeuble sont lancées afin de créer huit appartements pour les habitants du Fayet avec le souci que cette construction recouvre son lustre d'antan.
- Implantation d'une nouvelle boulangerie : en complément du dépôt de pain tenu par « Jamel », une seconde boulangerie doit ouvrir à côté de l'hôtel de la Chaumière ce qui portera à trois au final, le nombre de points de vente de pain au Fayet avec le projet de future boulangerie à proximité immédiate de Point P.
- Fréquentation du Valléen - stationnement : ensuite d'une intervention dans la salle, Monsieur le Maire confirme qu'elle est conforme voire supérieure aux prévisions initiales. Au 30 avril 2025, 275 000 passages ont été comptabilisés depuis la mise en service au 07 Septembre 2024. Si le stationnement a été tendu à Noël, tel n'a pas été le cas aux vacances de février. Sur ce point précis, Monsieur le Maire expose qu'en complément de la location par la Commune du parking de la gare, une extension sous maîtrise d'ouvrage communale est en cours, réalisation d'un parking à étage dont la concrétisation suppose la maîtrise préalable de son emprise foncière : la Commune est dans l'attente de l'accord de SNCF immobilier, propriétaire du tènement.
- Sur la problématique plus générale du stationnement au Fayet, Monsieur le Maire rappelle qu'historiquement, les programmes de construction se sont développés sans la création de parkings, ce qui explique la situation actuelle. Lorsque la jauge de 600 places de stationnements sera atteinte, le sujet ne sera plus d'actualité.

4



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

- Aménagements secteur stade/ zone d'activités économiques : création de réseaux pour raccorder en eau potable, eaux usées et électricité la future aire de camping-car, d'un puits perdu dans l'enceinte du cimetière afin de récolter les eaux de ruissellement du porche d'entrée qui s'écoulait sur le parvis du cimetière. Celui-ci va être repeint.

Travaux de câblage des différentes installations (aire camping-car, bloc WC, vidéosurveillance) depuis le nouveau poste transfo qui sera construit le long du parking du stade recouvert d'ombrières photovoltaïques, remplacement des vieux candélabres devant le cimetière. Un des candélabres sera légèrement déplacé pour permettre l'élargissement de la voirie.

Travaux de réaménagement des stationnements et d'élargissement de voirie devant le cimetière : la voirie au droit de l'entrée du cimetière sera portée à 5.80 m de large (4.60 m actuellement) et en double-sens de circulation. La zone de stationnement le long de la voie ferrée sera fermée par des nouvelles bordures, les véhicules entreront et sortiront par le même accès.

- Raccordement de la voie verte Léman Mont-Blanc à la gare du Fayet : sous réserve de l'accord du Conseil Départemental et de SNCF immobilier, il est projeté de faire passer la véloroute en rive gauche du Bonnant sous les deux voies ferroviaires.
- Cimetière : un jardin du souvenir, espace de dispersion des cendres des défunts, sera aménagé, le columbarium va être agrandi et il va être procédé à l'engazonnement des allées, l'allée centrale demeurant en gravier.
- La vidéoprotection chemin des Lots et route de l'Artisanat va être renforcée, l'exploitant du Casino s'engageant à participer financièrement à la réalisation des travaux sous la forme d'une offre de concours à hauteur de 21.470,90 € hors taxes. Par ailleurs, l'enveloppe extérieure du bâtiment du Casino va être refaite.
- Une aire de valorisation des déchets verts va être aménagée chemin des Chasseurs par un particulier, pour valoriser sur place le compost. L'entreprise Trappier a eu l'autorisation d'utiliser des mâchefers. Elle va prendre en charge la réfection dudit chemin à l'occasion des travaux d'aménagement de sa plateforme.
- Tramway Mont-Blanc : la mise en conformité des différentes intersections de voie de circulation publique exigée par l'Etat est en cours : remplacement des deux feux clignotants avenue de Genève et création d'un feu clignotant avenue de la Gare, Avenue de Warens, création d'un feu clignotant. Terminus au Nid d'Aigle : le prolongement de la voie ferrée jusqu'au refuge est en cours d'achèvement.
- Taxe d'habitation : si la taxe d'habitation a été supprimée pour la résidence principale depuis le 1^{er} janvier 2023, elle demeure en vigueur pour les propriétaires de résidences secondaires. Ainsi, un locataire ne paye plus aucune taxe tout en bénéficiant de tous les services communaux. Il est rappelé que les élus de Saint-Gervais n'ont pas souhaité instaurer la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Réponse est donnée à différentes interventions dans le public :

- Circulation des camping-cars dans le parc thermal : Monsieur le Maire confirme que le parc thermal n'est pas un camping tout en rappelant que sur les deux cent places de stationnement recensées, seulement quatre places sont dévolues aux camping caristes pour vidanger les eaux grises de leur véhicule : la police municipale va verbaliser les propriétaires de camping-car qui ne respectent pas la réglementation.
- Visibilité de la circulation automobile contrainte par les composteurs implantés avenue des Aravis : une vérification sera opérée par les services communaux
- Accès des poussettes sur le domaine public à la sortie de l'ascenseur des Thermes : Monsieur le Maire rappelle la réglementation pour l'aménagement des trottoirs dont la largeur est fixée à 1,40 m, une réglementation respectée pour tout aménagement entrepris par la collectivité y compris dans la montée vers le bourg.
- Cohabitation vélos-trottinettes-piétons : conscient du sujet, Monsieur le Maire expose que cette question relève avant tout du vivre ensemble et reflète l'évolution de la société. Il en profite pour rappeler les aménagements réalisés pour sécuriser la traversée du Fayet parmi lesquels, le rétrécissement des voies de circulation ; il ajoute qu'en tant qu'itinéraire de délestage des convois exceptionnels, la traversée du Fayet est en revanche contrainte en termes d'aménagements urbains.
- Dangerosité des rails du TMB pour les cyclistes : Monsieur le Maire précise que la signalétique idoine est en place, tout un chacun doit donc se responsabiliser et adapter sa conduite, les rails sont présents depuis plus d'un siècle.
- Retrait de la boîte aux lettres à l'extérieur de la Poste : Monsieur le Maire mentionne que la Commune n'est nullement à la manœuvre et que la Poste souhaite tout simplement fermer le bureau du Fayet alors que ce service public est plébiscité par les habitants ; un courrier va être adressé au receveur de la Poste lui enjoignant de rétablir la boîte aux lettres extérieure.
- Sur l'efficacité du dispositif « zones bleues » : en réponse, Monsieur le Maire précise que le dispositif fonctionne bien globalement et permet aux commerçants d'avoir des places qui se renouvellent pour leur clientèle.
- Marquages pour stationnement au sol quartier île de Brey : Monsieur le Maire rappelle que ce sont les habitants du secteur qui ont réclamé ces aménagements.
- Taille des arbustes rond-point des Thermes : consigne sera donnée au service communal compétent.
- Vitesse excessive rue de la Plaine : Monsieur le Maire invite les riverains à saisir les services de la Commune de Domancy, propriétaire de cette voie sans issue.
- Devenir de la « ferme Trappier », avenue de Genève : en réponse, Monsieur le Maire mentionne que des promoteurs ont proposé un projet aberrant qui ne s'insère pas du tout dans l'environnement et ne respecte pas l'esprit du lieu.

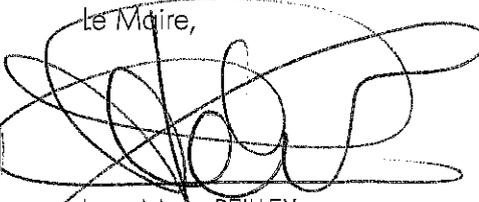


M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

- Nids de poule chemin des Pâquerettes : en réponse, Monsieur le maire explique que la collectivité ne s'occupera des nids de poule que pour la partie publique du chemin alors même qu'il a proposé aux propriétaires de la partie privée de les associer à cette réfection de voirie.

Cette réunion s'achève par le partage du verre de l'amitié.

Le Maire,



Jean-Marc PEILLEX

